



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

PROJET DE SALLE DE SPECTACLE

« Je travaille pour le bénéfice de tous les citoyens et de toutes les citoyennes de Saint-Élie-de-Caxton. »

Robert Gauthier, maire

Saint-Élie-de-Caxton, le 3 avril 2019 - Dans la foulée de l'article paru dans Le Nouvelliste le 3 avril 2019, le maire de Saint-Élie-de-Caxton, monsieur Robert Gauthier, tient à préciser les faits dans le dossier du projet de salle de spectacle de Monsieur Fred Pellerin. Rappelons que sous le titre : « **Fred et son maire** », le pamphlétaire, Stephan Frappier écrit, au sujet de la décision publique du 4 février 2019 du Conseil municipal autorisant un changement de zonage pour faire une salle de spectacle : « *Fred n'était visiblement pas au courant. Le maire a-t-il pris soin de l'aviser? Visiblement pas. N'aurait-il pas été pertinent de le contacter pour lui annoncer la bonne nouvelle?* ».

Or le 16 janvier 2019 à 22 h 01, le maire de Saint-Élie-de-Caxton a fait parvenir à Fred Pellerin et Micheline Sarrazin un courriel dont voici un extrait : « *Toutefois, pour suivre la procédure légale, nous devons adopter le règlement à nouveau, ce que nous ferons lundi le 4 février et après discussions avec la MRC ce soir, il est convenu que l'attestation de conformité sera voté lors de la prochaine rencontre mercredi le 13 février. Il s'agit d'une simple formalité administrative, puisque notre projet de règlement a déjà été ajusté suite à leurs commentaires sur la première version et que nous n'avons reçu aucun autre commentaire d'autres sources. Je m'excuse pour ce délai, dont j'assume personnellement l'entière responsabilité. Si je peux faire quelque chose entre temps pour minimiser les impacts occasionnés par ce délai supplémentaire, n'hésitez pas à me le faire savoir. Soyez assurés que l'ensemble du Conseil municipal appuie votre projet.* »

Rappelons que la démarche dont toutes les étapes sont publiques et au cours desquelles le Conseil municipal a toujours voté à l'unanimité en faveur de ce projet de salle de spectacle :

12 novembre 2018 : Avis de motion et adoption du premier règlement, suite à la recommandation unanime et positive du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), sur lequel siège le Maire et deux conseillers municipaux;
13 novembre 2018 : Publication du projet de règlement;
27 novembre 2018 : Assemblée publique de consultation (que des commentaires positifs);
3 décembre 2018 : Adoption du second projet de règlement;
4 février 2019 : Adoption du règlement sur la modification du zonage;
13 février 2019 : Adoption de l'avis de conformité à l'Assemblée publique de la MRC.

Il est important de souligner que cette même démarche de modification de zonage incluait aussi le changement de vocation de la **Station touristique Floribell**. Or, sur la base des mêmes informations rendues publiques à chacune des étapes, les nouveaux entrepreneurs ont réalisé leur transaction d'achat le 11 janvier 2019 et ils ont commencé leur projet de transformation des lieux pour en faire une résidence spécialisée pour les personnes âgées et leur famille, tout en conservant le camping et la plage en activité.

« J'ai été élu démocratiquement », rappelle le maire Gauthier, « et dans le respect des lois et règlements sur les élections, le 5 novembre 2017 pour représenter et servir toute la population de Saint-Élie-de-Caxton. Depuis, je travaille en étroite collaboration avec les membres du Conseil, dont je signale le dévouement et la compétence, avec un seul objectif qui est d'améliorer la qualité de vie dans notre beau village pour le bénéfice de toutes les personnes qui y résident. »

– 30 –

Pour information : Martine Painchaud
Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton
819-221-2839 poste 2905